

Quels sont les travaux concernés* ?

TRAVAUX	"PRIMES ÉNERGIE" JUSQU'À
Chaudière Condensation	588,00 pour 1 chaudière
Chaudière Basse Température	256,20 pour 1 chaudière
Radiateur à chaleur douce	7,80 pour 1 radiateur
Régulation par sonde de température extérieure	39,48 pour 1 régulation
Robinet thermostatique sur radiateur existant	3,60 pour 1 robinet
Programmeur d'intermittence sur chaudière existante	115,50 pour 1 programmeur
Chauffe-eau solaire individuel	69,00 pour 5 m ² de capteurs
Appareil indépendant de chauffage au bois	174,00 pour 1 appareil
Chaudière Biomasse individuelle	690,00 pour 1 chaudière
Pompe à chaleur eau/eau	693,00 pour 1 pompe
Pompe à chaleur air/eau	672,00 pour 1 pompe
Pompe à chaleur air/air	567,00 pour 1 pompe
Fenêtres et portes-fenêtres avec vitrage isolant	121,50 pour 15 m ² de vitrage
Isolation des combles ou toitures	855,00 pour 150 m ² d'isolant
Isolation des murs	1162,50 pour 125 m ² d'isolant
Isolation d'un plancher	1710,00 pour 150 m ² d'isolant

Offre valable jusqu'au 30 juin 2011
* Liste de travaux soumise à l'évolution de la réglementation.



Tous les détails sur
www.lenergiemoinscher.com

ALLO E.LECLERC

N°Azur 0 810 00 46 90

PREX APPEL LOCAL

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

E.LECLERC

E.Leclerc crée les **primes énergie** pour vous aider aujourd'hui quand vous investissez pour demain.



E.LECLERC

Investir pour demain ça rapporte dès aujourd'hui.

Pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver nos ressources énergétiques, le Gouvernement a mis en place le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie obligeant tous les fournisseurs d'énergie à réaliser ou à inciter à la réalisation d'économies d'énergie.

En tant que distributeur de fioul domestique et de carburant, E.LECLERC est concerné par cette obligation.

Dans ce cadre, E.LECLERC a créé www.lenergiemoinscher.com et les "**primes énergie**" pour vous aider à réaliser des travaux générateurs d'économies d'énergie dans votre logement et agir ainsi pour la protection de l'environnement.

Des conseils pour faire des économies d'énergie dans votre habitation.

Parce qu'on a tous envie de mieux gérer sa consommation d'énergie mais qu'on ne sait pas toujours comment faire, nous vous apportons des conseils pour diminuer votre consommation d'énergie et faire des économies. **Isoler ses fenêtres, remplacer son ancienne chaudière, s'équiper d'appareils utilisant des énergies renouvelables**, autant de solutions pour réduire sa consommation.

Des "primes énergie" pour vous aider à faire réaliser vos travaux.

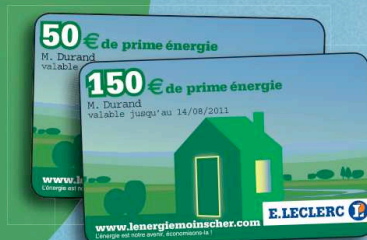
Si vous faites réaliser par un professionnel certains travaux à votre domicile ou dans votre résidence secondaire dans le but de diminuer votre consommation d'énergie, **E.LECLERC vous fait bénéficier de "primes énergie"** (cartes cadeaux) dont les montants varient selon les caractéristiques des travaux réalisés.

Les "primes énergie" sont des cartes cadeaux utilisables en une ou plusieurs fois, dans tous les magasins E.LECLERC participants et dans tous les rayons, cumulables au crédit d'impôt!

Un simulateur pour estimer le montant de vos "primes énergie" selon les caractéristiques de vos travaux.

Avant de se lancer dans des travaux, il est important de savoir ce qu'ils vont nous permettre d'économiser.

Nous vous proposons donc un outil qui vous permet de visualiser simultanément le **taux d'économies d'énergie que ces travaux vont générer**, mais aussi les taux de crédit d'impôt et le montant de primes énergie dont vous pouvez bénéficier.



Comment bénéficier des "primes énergie" E.LECLERC en 4 étapes?

1 Je m'inscris :

Connectez-vous sur www.lenergiemoinscher.com et adhérez au programme dans la rubrique "**Je m'inscris**". Après inscription, vous recevrez un e-mail avec vos identifiants de connexion à votre espace client. **L'espace client vous permettra :**

- de créer un dossier de demande de "primes énergie",
- de suivre l'évolution de vos dossiers en cours.

L'adhésion au programme est une étape nécessaire afin de prouver le rôle moteur du programme E.LECLERC dans la réalisation de vos travaux et n'exige aucun engagement de votre part.

2 Je fais réaliser mes travaux :

Connectez-vous sur www.lenergiemoinscher.com rubrique "**Je découvre**" et imprimez la liste des travaux éligibles aux "primes énergie" ainsi que leurs critères d'éligibilité.

3 Je crée un dossier :

Connectez-vous sur www.lenergiemoinscher.com et accédez à votre **espace client**. Créez votre dossier en ligne et imprimez votre "Attestation de fin de travaux". **Pour faire valider votre dossier et retirer vos "primes énergie", vous devez envoyer par courrier :**

- votre "Attestation de fin de travaux" complétée et signée par vous-même et l'entreprise ayant réalisé vos travaux ;
- une copie des factures des travaux réalisés.

à l'adresse suivante :

SIPLEC Energies - Service CEE
26 Quai Marcel Boyer
94859 - IVRY-SUR-SEINE

4 Je retire mes "primes énergie" dans le magasin de mon choix :

Une fois votre dossier validé, vous recevrez un e-mail vous informant que vos "primes énergie" sont disponibles dans le magasin que vous aurez choisi lors de la création de votre dossier.